

DECISION N° 115-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230424-DAJ-DEC-23-169-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Publication : 26/04/2023

Portant validation du devis de l'Association L'Armada Productions pour la prestation du spectacle « Quitter son caillou ».

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de l'Association L'Armada Productions en date du 20/09/2022 pour la prestation du spectacle « Quitter son caillou ».

Considérant que la proposition de l'Armada Productions est la mieux disante.

DÉCIDE :

De valider le devis de l'Association l'Armada Productions pour la prestation du spectacle « Quitter son caillou » d'un montant de 3200,17 € HT.

signé électroniquement le 20/04/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

